

31^e

Fête Européenne de l'Image Sous Marine et de l'Environnement



Strasbourg

1, 2 & 3 mars 2019

Concours International

- Films,
- Photos couleurs et noir & blanc,
- Diaporamas.

Règlement & inscription

sous le haut patronage de :



Deux manifestations d'envergure mondiale s'associent pour que vous puissiez montrer vos images à un public plus nombreux.

Avec votre accord, nous ferons suivre vos images vers Toulon.

Une case est à cocher sur le bulletin d'inscription. merci



31^e Fête Européenne de l'Image sous-marine et de l'Environnement

Bulletin d'inscription



Auteur (s) _____

Nom : _____

Prénom : _____

Tel : _____

Adresse : _____

Prénom : _____

email : _____

Co-Auteurs : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Titre de l'œuvre : _____

Catégories :

Master Espoir Pro

Concours images fixes couleur

☐

☐

☐

diffusion à Toulon ☐

Concours images fixes NB

☐

☐

☐

☐

Concours images fixes eau douce

☐

☐

☐

☐

Concours fichiers numériques

☐

☐

☐

☐

Concours montages audiovisuels :

☐

☐

☐

☐

Pour les professionnels :

☐

☐

☐

☐

Les films admis à concourir auront pour thème l'exploration dans son sens le plus large : aventure, environnement, découverte, plongée, océanologie, nature, fiction, animalier.

Les inscriptions doivent impérativement nous parvenir au plus tard le **17 décembre 2018**. L'envoi sera accompagné du synopsis en français et de la bande annonce.

montages AV & vidéo : indiquez sur le support : titre, durée / supports : clé USB, DP, Carte mémoire, CD-DVD-Blu-ray, wetransfer.com (leobarkate@free.fr)

Important : 1 seul montage par support numérique

La Palmarès aura lieu le samedi 2 vers 17h45
Cité de la Danse et de la Musique—Strasbourg



Fête Européenne de L'Image Sous-Marine et de l'Environnement

- Règlement Général -

1) Tout sujet subaquatique ou environnemental peut-être présenté sous forme de fichier numérique noir & blanc ou couleur ou sous forme de montage audiovisuel numérique et vidéo.

2) Date limite d'inscription aux différents concours et réception des œuvres : le **17 décembre 2018**

3) Tous les envois doivent être adressés à : **leobarkate@free.fr**
Léo Barkate 1 rue des Mimosas 67400 Illkirch France

4) Le Comité d'organisation ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable, des pertes, ou dommages occasionnés aux œuvres durant la manifestation. Il appartient aux concurrents de souscrire, s'ils le jugent utile, une assurance personnelle les garantissant contre ce risque.

5) Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

6) L'inscription à l'un des concours ne sera effective qu'après la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et du droit d'entrée à cette manifestation (fiche d'inscription en annexe)

7) Le Comité d'organisation et les généreux donateurs récompensent les meilleurs concurrents.

8) Prix attribués : le jury est souverain en ce qui concerne l'attribution des prix.

9) Les organisateurs, conformément aux règles établies en matière de copyright, considèrent que les œuvres présentées à la FEISME, sont libres de tous droits, de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers. Du fait même de leur participation à la FEISME, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants-droits. Les organisateurs de la FEISME ne pourront, en aucune manière, être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litige.

10) Les concurrents autorisent la duplication ou la reproduction de leurs œuvres pour les archives de la FEISME.

Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs œuvres par le Comité d'organisation lors d'actions de promotion non lucratives des activités subaquatiques. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit. En aucun cas une utilisation commerciale des œuvres ne sera faite par les organisateurs.

11) Le Comité d'organisation se réserve le droit de ne pas classer les concurrents, si leur nombre est inférieur à trois dans la même catégorie.

12) Les décisions du jury sont sans appel. La participation à l'un des concours de la Fête Européenne de l'image sous-marine et de l'environnement implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement.

Règlement des concours par catégories :

Les catégories peuvent comprendre 3 classements, Espoirs, Masters et Pros.

Chaque concurrent, au moment de l'inscription, choisira le classement dans lequel il souhaite participer.

Ces concours sont ouverts à tous et les participants peuvent présenter des œuvres dans les différentes catégories.

Concurrents "Professionnels" : pas de contraintes particulières.

Photos :

Les Images doivent être présentées sous forme de fichiers numériques. Elles seront impérativement enregistrées au format JPEG et devront avoir une définition comprise entre 4000 et 5000 pixels pour le côté le plus long avec une taille de fichier maximale de 10Mo. Les profils couleur sRGB ou Adobe RVB sont admis mais la projection se fait en sRGB.

1. Images fixes

Trois catégories seront jugées séparément : Couleur, Noir et Blanc et Eau douce - chaque concurrent peut présenter 1 à 2 photos par inscription dans ces 3 catégories.

Après délibération du jury, les images sélectionnées et primées seront tirées et exposées au format 40x60 cm. Le concurrent est en charge de dimensionner les fichiers pour qu'ils respectent ces formats de tirage.

Les fichiers seront nommés sous la forme 'XX-YY-Z-Nom-Prenom.jpg'

ex : PE-NB-1-Jean-Dupont.jpg

'XX' correspond à la catégorie du concours et du photographe : soit 'PE' pour espoir et 'PM' pour Master,

'YY' correspond à la catégorie de l'image : soit 'CO' pour couleur, 'NB' pour Noir et blanc et 'ED' pour Eau Douce,

'Z' correspond au n° d'ordre de chaque catégorie : un chiffre chronologique de 1 à 2

Les concurrents Espoir ayant déjà été classé 1^{er} sont invités à participer dans la catégorie Master

2. Séries numériques Master (portfolio)

Les images présentées doivent obligatoirement avoir été prises en plongée. Les concurrents doivent présenter 10 images dans les thèmes cités ci-dessous :

- + 3 images Ambiance Grand Angle
- + 3 images Macro photo (hors poissons)
- + 3 images Poissons
- + 1 image Thème Libre

3. Séries numériques Espoir (portfolio): 5 fichiers variés

Les images présentées doivent obligatoirement avoir été prises en plongée.

Les concurrents doivent présenter 5 images.

Les fichiers seront nommés sous la forme 'XX-YY-Z-Nom-Prenom.jpg'

(ex : SE-AM-1-Jean-Dupont.jpg)

- 'XX' correspond à la catégorie du concours et du photographe : 'SE' pour espoir et 'SM' pour Master,

- 'YY' correspond au type d'image : AM pour ambiance, MA pour macro, PO pour poissons et TH pour le thème, PA pour les espoir

- 'Z' correspond au n° d'ordre dans chaque thème : un chiffre chronologique de 1 à 2.

Aucune image ne peut être présentée 2 fois

B – Montages Animés

1. Montages Audiovisuels (Diaporamas Séries Sonorisées) Réalisés en numérique

Enchaînement d'images développant un thème avec ou sans commentaire accompagné d'une bande sonore.

Les montages seront présentés sur CD, clé USB, wetransfer.com

NB. Les montages audiovisuels doivent comporter au minimum 40% d'images réalisées en plongée. Le non respect de cette clause est une condition automatique de non classement.

Durée maximale 8 minutes

2. Vidéos—films

Uniquement des prises de vues effectuées avec une caméra vidéo sous-marine en plongée subaquatique (concours subaquatique).

Minimum de prises de vues subaquatiques : 40%.

Durée maximale : 26 minutes pour la catégorie Master.

Durée maximale : 8 minutes pour la catégorie Espoir

Ces durées et prises de vues ne concernent pas les concurrents professionnels

*Pour les concurrents **video Master**: Il est envisagé la possibilité d'une diffusion de leurs vidéos sur une chaîne de télévision Régionale.
Merci de donner votre accord sur la fiche d'inscription*

La participation à l'un de ces concours entraîne l'acceptation totale du règlement de la Fête Européenne de l'image sous-marine et de l'Environnement.

Le paiement par chèque ou virement est à effectuer à l'ordre de : Fête Européenne de l'image sous-marine

IBAN: FR76 1027 8010 0400 0206 6240 108 - BIC: CMCIFR2A

Bulletin d'inscription et œuvres à renvoyer au plus tard le 17 décembre 2018

Léo Barkate

1 rue des Mimosas 67400 Illkirch France

tel : +33 (0)3 88 66 23 71

gsm : 06 16 43 94 74

Droits d'inscriptions : Images Fixes Noir & Blanc 20 € Images Fixes couleur : 20 € Images Fixes eau douce : 20 €

Séries numériques : 20€ Montages audiovisuels Numériques 20 € Vidéo : 20 €

Date Signature

Pour tous renseignements complémentaires contacts : Michel ou Léo Barkate :

+33 (0)3 88 34 28 80 - +33 (0)3 88 66 23 71